

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-161

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.